Image not found or type unknown

Paiements des charges locatives

Par **aurely98**, le **29/03/2010** à **11:09**

Bonjour,
je loue un appartement,dont le loyer est 720 euros charges comprises(30 euros de charges).Aujourd'hui le proprietaire me donne une facture concernant les charges,de 600 euros et donnes commes justificatifs des factures datants d'avant mon entree dans le logement.est-ce normal,dois-je payer une regularisation des charges?merci pour votre aide ,une reponse la complete possible est la bien venue!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés